

**Département  
de la Drôme**  
Arrondissement  
de Valence  
Commune  
de La Roche de Glun

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**N°12/2023**

Nombre de membres présents en exercices :23

Nombres de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22

Date de la convocation : 6 avril 2023

**SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqués, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GOUNON Michel, M. STRANGOLINO Patrick, M<sup>me</sup> FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M. VALETTE Olivier, M. Serge ZUCHELLO, M<sup>me</sup> BONHOMME Stéphanie, M. GRANGER Patrick, M. DELHAUME Patrick, M. POUYET Jean-Marc, Monsieur BETTON Richard, M. RIMBERT Charles-Henri, M<sup>me</sup> GUIBERT Frédérique, M<sup>me</sup> PROVO Christiane, M. GOURDOL Bruno, M. David MARGIRIER, M<sup>me</sup> Valérie FAURE.

Absents représentés : M<sup>me</sup> PLANET Joëlle (pouvoir donné à M. Serge ZUCHELLO), Madame Alexandra BAUSSERON (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Stéphanie BONHOMME), Madame Yolande HUSSON (pouvoir donné à M. Olivier VALETTE), Madame Sandra JULLIEN (pouvoir donné à Monsieur Michel GOUNON), Monsieur Christophe ROMEGOUX (pouvoir donné à M. Frédéric GIRANTHON).

Absent excusé : Madame DUCLAUD Nathalie.

M<sup>me</sup> BONHOMME Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 23.

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023**

Suite aux réunions de la Commission des Finances, Monsieur STRANGOLINO Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint, en charge des affaires financières et économiques, propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer, pour l'année 2023, les subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention Fonctionnement 2023	Subvention Exceptionnelle 2023
<b>ASSOCIATIONS</b>		
Acc'Roche	150€	
ACCA - Chasse	400€	
Club de voile Rochelain	520€	
Comité des fêtes	800€	<b>400€ (manifestation du 28 janvier 2023)</b>
Coop. Ecole Maternelle	210€	
Danse Passion	950€	<b>400€ (manifestation du 21 janvier 2023)</b>
OCCE Ecole Primaire	360€	
Sou des Ecoles Rochelain	180€	
U.N.R.P.A. Ile verte	570€	
Prévention Routière	135€	
Donneurs de Sang	100€	
Cabaret de Septembre	150€	

FASILASOL		400€ (manifestation du 25 mars 2023)
<b>Sous-total =</b>	<b>5725€</b>	
<b>ASSOCIATIONS OMS</b>		
Amicale Cyclo Pont La Roche	389€	
U.S.P.R	3 302€	
Rhône XV. Rugby	3128€	
SLC	1299€	
T.C.R. Tennis	2052€	
Pont la Roche Pétanque	723€	
U.N.S. Joutes	1812€	
Twirling Valence La Roche	695€	
<b>Sous-total =</b>	<b>13 400€</b>	
<b>TOTAL SUBVENTION =</b>	<b>19 125€</b>	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur STRANGOLINO Patrick ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le tableau des subventions aux associations pour l'année 2023 tel que détaillé ci-dessus.

Le Maire,

Michel GOUNON

Certifié exécutoire par Le Maire compte tenu  
De sa transmission en préfecture le  
Et de sa publication le

